

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0082273.2025.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MONSIEUR OLIVIER ANCEAUME Adresse LES JARDINS D'ARDUINNA Les Ardennes 43260 Saint-Julien-Chapteuil Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 20 novembre 2025 19:06:39 +01 (CET) Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 20/11/2025 au 31/12/2026			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Aubépine monogyne, aulne glutineux, bouleau verruqueux, bruyère, cassis, églantier, érable champêtre, framboisier, frêne, genévrier, hêtre, myrtille, noisetier, peuplier noir, pin sylvestre, prunellier, reine des prés, ronce, sapin pectiné, sorbiers des oiseleurs, viorne lantane, Arbre de Judée, argousier, buddleia, charme, chataigner, chevrefeuille noir, cornouiller sanguin, figuier, houblon, lilas, murier noir, noyer, poirier commun, pommier sauvage, vigne vierge)	Biologique
	Cassis	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais d'Aubépine monogyne	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais d'Aulne glutineux	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Bouleau verruqueux	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Cassis	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais d'Érable Champêtre	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Frêne	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Hêtre	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Lilas	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Noisetier	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais d'Orme Champêtre	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Peuplier noir	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Pin sylvestre	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Prunellier	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Sorbier des Oiseleurs	Biologique
	Macerat-mère concentré de bourgeons frais de Sureau noir	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches de Bruyère	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches d'Églantier	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches de Framboisier	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches de Genévrier commun	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches de Myrtille	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches de Romarin	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches de Ronce	Biologique
	Macerat-mère concentré de jeunes pousses fraîches de Sapin pectiné	Biologique
	Frenette	Biologique
	Petillant de Sureau	Biologique
	Sirop de Basilic	Biologique
Sirop de Menthe	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation **COFRAC**

Hyperlien vers le certificat d'accréditation **<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf>**

II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ